

Trançais Pub

32) 14°) PROJET de cahier des charges réglementant le service des autobus dans la Commune de Saint-Denis.

Le Maire donne lecture du projet du cahier des charges (voir pièce en annexe).

LE MAIRE. - Y a-t-il un point sur lequel vous voudriez avoir quelque explication.

M. de VILLENEDVE. - Il est bien difficile, en pleine séance, d'examiner une telle question avec toute l'attention qu'elle mérite.

LE MAIRE. - Mon Cher Collègue, je m'excuse de le préciser, mais les dossiers complets des affaires devant être soumises au Conseil Municipal ont été tenus préalablement à votre disposition.

Après échange de vues, le projet de cahier des charges dont lecture vient d'être donnée, est adopté à l'unanimité.

Le MAIRE. - Il y a la S.I.D.R. qui a sollicité en faveur de M. GOBALRADJ l'exploitation d'une ligne provisoire d'autobus entre Belle-Pierre et le Centre Ville.

M. BOURHIS. - Je ne pense pas que le Comité Technique Départemental acceptera l'exploitation de cette ligne supplémentaire.

A l'unanimité, le Conseil rejette la demande qui lui est soumise.

M. GALLARD demande la parole.

Monsieur le Maire, je veux parler des colonies de vacances. La Fédération Départementale des Conseils des Parents d'Elèves envoie chaque année un certain nombre d'enfants déficients en colonie de vacances, notamment à la Plaine des Cafres avec les fonds provenant des kermesses et autres.

L'année dernière le Président de cet organisme avait sollicité de la Municipalité une subvention afin de pouvoir faire profiter un plus grand nombre d'enfants. Malheureusement aucune somme n'a pu nous être encore attribuée. Je demande donc au Maire et au Conseil Municipal de bien vouloir voter au profit de la Fédération une subvention qui serait employée aux fins ci-dessus.

LE MAIRE. - Quel est le montant de la pension par enfant.

M. GALLARD. - C'est 8.000 F par mois et par colon.

Le MAIRE. - Au début de l'année, le Président de la Fédération Départementale des Conseils des Parents d'élèves avait sollicité une subvention mais nous n'avons pu l'inscrire ni au Budget Primitif, ni au Budget Supplémentaire de cette année. Cependant, je suis d'accord sur le principe et je crois que le Conseil en entier l'est également.

D'ores et déjà notre collègue GALLARD peut compter sur la Municipalité pour l'envoi de 20 enfants à la Colonie de Vacances.

M. GALLARD. - M. le Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

LE MAIRE. - Messieurs, avant de lever la séance, je dois faire une déclaration.

Depuis un an que vous m'avez, pour la seconde fois, désigné comme Maire de la Ville de Saint-Denis, j'ai pu apprécier votre esprit de coopération qui fait qu'aujourd'hui j'ai trouvé en vous tous et en ceux qui, hier, étaient mes adversaires des collaborateurs sincères et dévoués. Je le dis d'une manière toute particulière pour mes Adjoints.

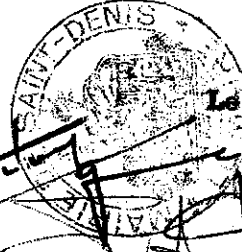
Je vous exprime mes remerciements. Ensemble nous continuerons à oeuvrer pour le bien être de la Cité./.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole le Maire déclare close la quatrième session ordinaire de 1961 et lève la séance à 18 H.50./.

Le Secrétaire,

Les Membres,

Le Maire,



[Handwritten signatures and scribbles covering the lower half of the page, including names like 'Jean', 'Maire', and 'Secrétaire'.]